

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 15 octobre 2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, Sur la convocation qui leur a été adressée par M. MIRALLES Richard Adjoint au Maire (exerçant les fonctions de Maire suite à la démission du maire du 16 septembre 2025, conformément à l'article L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de M. GARRIGUE Michel, élu Maire ;

Étaient présents outre le Maire sus nommé, les conseillers municipaux suivants : ANRIGO Michel, BECK Martine, IGLESIAS Marc, MIRALLES Richard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BECK Martine a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M GARRIGUE Michel, M IGLESIAS Marc

Election d'un Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à UN,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 5
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 5
- majorité absolue : 3

a obtenu :

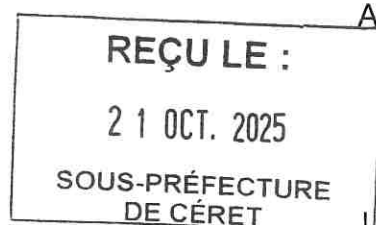
- M. MIRALLES Richard : 5 (cinq) voix

M. MIRALLES Richard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Michel Garrigue, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt octobre deux mille vingt-cinq